

**MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION**  
**COMMUNE DE TREBES**  
 (2nde modification)

**Cartographie du zonage réglementaire**

APPROUVÉ LE 14 JUILLET 2021  
 Arrêté Préfectoral n° 2021-SPRISK-2021-073

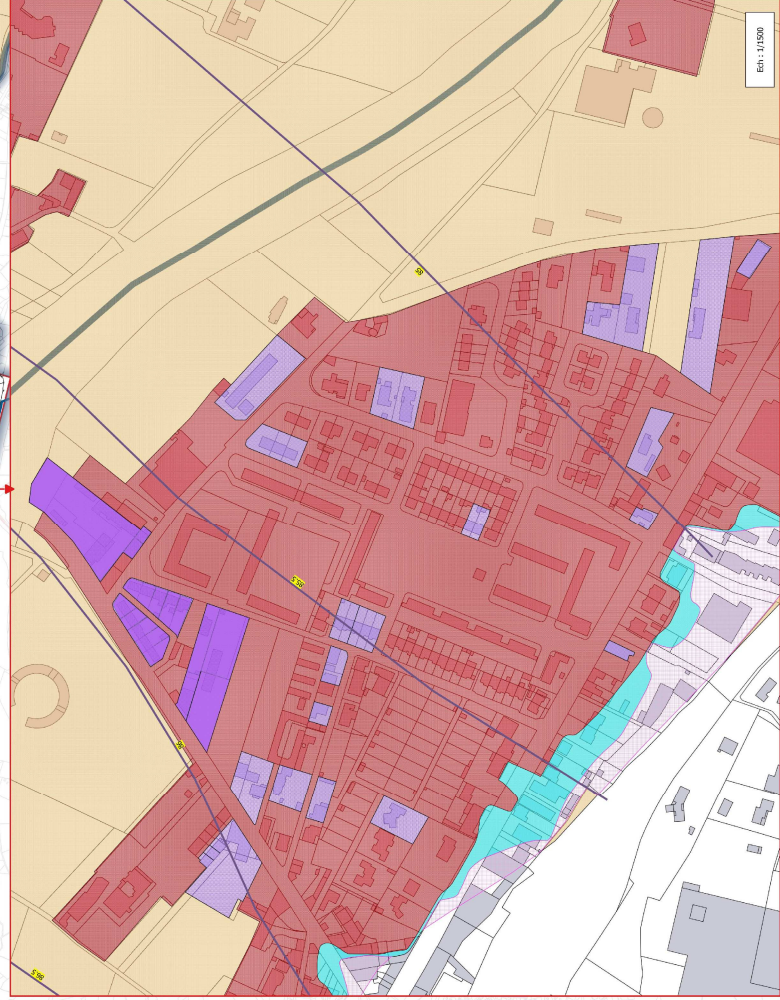
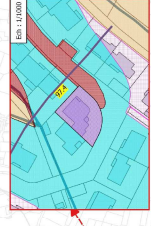
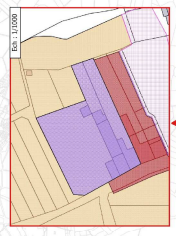
La carte du zonage réglementaire modifiée matérialise et rend opposable à la zone R10. Les zones pré-existantes du PPRI sont reportées à titre indicatif. En effet l'utilisation du cadastre numérisé, plus récent que le fond de plan du PPRI initial, peut occasionner des décalages dans la représentation des différentes zones du zonage réglementaire. Pour toutes les zones hors R10, la carte opposable reste celle du PPRI approuvé le 30 novembre 2012.

Éch. : 1:10 000

juin 2021

DDTM de LAUDE  
 et Sécurité Routière

0 100 200 300 400 m



**Légende**

- Niveau de la crue de référence en mètres NGF
- Cours des cours d'eau
- Fleuve Aude
- Canal du Midi
- Cours d'eau secondaires
- Légende du zonage réglementaire
- R10 Secteurs concernés par les procédures d'acquisition
- R1
- R2
- R3
- R4
- Périmètre classé en R10 lors de la première procédure de modification approuvée le 3 décembre 2020

